

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2019
COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le 15 juillet deux mille dix-neuf, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 12
- Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2019

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Cécile HAGE-HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Hervé BOREAN, Pauline DURIEUX, Pierre-Yves MOREL

Procurations : Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX
Lydie LEMERLE à Gérard LACROIX
Christine VIDONNE à Vincent VIDONNE
Pauline BENOIT à Cécile HAGE-HASSAN

Excusées : Valérie DASI LASSOUT, Sylvie BARBE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2019 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose le rajout d'une délibération pour autoriser d'augmenter le plafond du dépôt d'encaisse de la régie Saint Jacques de Compostelle auprès des services de la Trésorerie.

DELIBERATIONS

1) Vente d'une partie de la parcelle B1311 de 600m2 à Jussy.

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que la parcelle B1311 bâtie, de surface 1842m2, divisée en date du 28 mai 2019 par arrêté n°60/2019, qui a été mise en vente, a trouvé un acquéreur.

Aussi Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle détachée au prix de 150 000 € (tous frais à charges de l'acquéreur).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, la proposition

2) Financement du Projet Auberge Charly – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan Tourisme 2019

Monsieur le Maire fait part du Plan Tourisme 2019 mis en place par le Département visant à aider les collectivités qui investissent dans le tourisme. Dans le cadre de l'Auberge et plus particulièrement de la partie nuitée, il est possible de solliciter une subvention pouvant aller de 10 à 50 % du coût estimé HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, la proposition, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de faire cette demande de subvention auprès des services concernés.

3) Régie « relais Saint Jacques de Compostelle » : modification du montant maximal d'encaisse

Lors de sa constitution en 2009, le montant d'encaisse maximal à déposer auprès de la Trésorerie avait été fixé à 500 euros. Suite au déménagement de la trésorerie sur Saint Julien en Genevois, et en raison des sommes importantes relevées en saison estivale, il est proposé de passer ce montant à 1500 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, et donne tous pouvoirs au maire pour modifier la régie en question, et de transcrire l'acte auprès du Centre des Finances Publiques de Saint Julien en Genevois.

QUESTIONS DIVERSES

a) Périscolaire 2019-2020

Réflexion sur la prochaine rentrée scolaire, organisation, recrutement...

b) Fermeture Estivale de la Mairie

Comme chaque année les bureaux administratifs de la mairie seront fermés au public durant la première quinzaine d'août, soit du 3 au 16 août 2019 inclus.

c) Un recensement officiel de la Population sera organisé du 16 janvier au 15 février 2020

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le 15 juillet 2019

Mr le Maire,
Vincent HUMBERT

